

# L'organisation politique en Anthropologie

par VINCENT LEMIEUX

---

La tâche entreprise ici est d'élaborer un langage qui soit commun à l'anthropologue et au spécialiste de la science politique. L'évolution des deux disciples concernées semble propice à une telle rencontre: les formes politiques se ressemblent de plus en plus, et l'anthropologue se met à faire la science de sa propre société, dans le même temps que le spécialiste de la science politique s'intéresse à des sociétés lointaines.

Mais il faut bien constater que la logique propre aux phénomènes d'organisation politique n'en est pas mieux éclairée, c'est-à-dire qu'on ne parvient encore que très difficilement à l'analyse vraiment scientifique. Les travaux sont, ou trop idéologiques, ou, en réaction, trop descriptifs. Ainsi l'anthropologue, quand il se trouve confronté à des systèmes politiques différents des nôtres, doit choisir d'utiliser des théories inadéquates ou de raconter tout simplement ce qu'il a vu.

Bien sûr, quelques auteurs ont réussi à briser le dilemme, et leurs hypothèses sont des acquis. Mais ces hypothèses, où anthropologues et spécialistes de la science politique peuvent s'accorder, sont encore très rares et très partielles, et il leur manque toujours un cadre à l'intérieur duquel on puisse les poser.

Nous voudrions présenter l'ébauche d'un tel cadre, corrigé et développant un exposé discuté récemment, à Paris, au séminaire de M. Lévi-Strauss.

La réflexion s'exercera sur des faits anthropologiques pour une double raison. D'abord pour permettre le dépaysement, seul capable d'indiquer les frontières entre l'idéal et le réel. Mais surtout pour considérer tous les possibles: une science politique sans anthropologie n'est pas plus défendable qu'une astronomie qui se limiterait systématiquement à un certain canton de l'Univers.

Donc, nous chercherons quels sont les faits, dans diverses sociétés. Et c'est des propriétés internes de ces faits que nous ferons sortir la théorie, non pas de la traduction occidentale que nous en donnons.

Cette démarche scientifique s'impose, dans un monde où les signifiants politiques se ressemblent de plus en plus, tout en continuant de porter des significations différentes.

Les sociétés étudiées par l'anthropologue ne possèdent pas toutes une organisation politique. Fortes et Evans-Pritchard (1940), dans leur Introduction à un grand ouvrage sur les systèmes politiques africains, posent que des huit sociétés étudiées cinq ont un gouvernement et trois n'en ont pas. Par gouvernement ou organisation politique, ils entendent une autorité centrale, une machine administrative et des institutions judiciaires. Acceptons, pour le moment cette définition. Depuis quelques années, les anthropologues anglo-saxons se sont intéressés tout spécialement aux sociétés sans gouvernement. Des sous-types divers ont été dégagés, dont tout un ensemble, celui des systèmes dits segmentaires, où les autorités des familles, lignages ou clans suffisent à assurer l'intégration sociétale, qui se fait de niveaux en niveaux par inclusion de segments en des collectivités obligées de plus en plus étendues (Middleton et Tait, 1958).

Entre les segments appelés à s'inclure ensemble dans une unité plus grande, la parenté est tout aussi bien fictive que réelle: c'est le cas dans cette impressionnante généalogie qui, chez les Tiv du Nigéria, indique selon quels chemins doivent se faire les inclusions successives. Mais l'important est que les relations entre segments sont conçues sur le modèle de liens sociaux intensément vécus. Par exemple, les Tallensi disent "frères" les segments qui s'incluront ensemble dans un niveau supérieur, et les Luo voient leur système segmentaire de lignages comme une projection agrandie de ce qui se passe dans la famille (Le Vine, 1960).

Toutefois il n'est pas rare qu'une organisation politique fragmentaire ou temporaire apparaisse dans les sociétés sans gouvernement. C'est-à-dire que des chefs et des groupes, civils ou militaires, imposent leur autorité hors des liens de parenté et

des relations d'amitié ou de voisinage qui les prolongent. Radcliffe-Brown (1940: XIX) rapporte que, lorsque des petites hordes australiennes, habituellement indépendantes, vont célébrer ensemble certains rites religieux, une assemblée règle, le temps que durent les cérémonies, les conflits qui peuvent surgir entre les groupes. Et Mandelbaum (1956: 300) montre comment une association de guerriers dirigeait la chasse au bison, chez les Cree: le chasseur qui attaquait avant le signal, ou qui ne parvenait pas à maîtriser son cheval, était sévèrement puni dans ses biens, et cette autorité temporaire des guerriers était si bien conçue comme opposée à l'organisation de parenté, que le propre frère du chasseur coupable pouvait exécuter la punition.

Ces faits sont instructifs, et mènent à la question: qu'est-ce donc qui dans la structure des sociétés détermine l'apparition d'une organisation politique? Nous croyons que ce sont, exception faite des cas d'emprunt pour simples raisons de prestige, des phénomènes d'écart pouvant être classés, à première vue, sous quatre espèces différentes.

Ecart spatial d'abord. Au-delà de certaines dimensions, ou encore lorsque les principes de parenté et de résidence jouent de certaines façons, il semble qu'une organisation politique devienne nécessaire pour assurer la cohésion d'une société, si seulement cette cohésion est cherchée. Ce serait, par exemple, le cas des petites bandes australiennes dont parle Radcliffe-Brown. Ces phénomènes, et les seuils entre eux, sont encore mal éclairés, et c'est dommage. Signalons toutefois une hypothèse récente de Pospisil (1958: 16-17), voulant que la corrélation entre des fonctions légales et politiques d'une part, et les principes de parenté et de résidence d'autre part, soit forte quand dans un groupe les deux principes ont une importance à peu près égale.

Les écarts de la deuxième espèce se manifestent entre groupes hiérarchisés. Il peut s'agir de clans ou de lignages dont les uns sont supérieurs aux autres; de sociétés où les classes matrimoniales sont ordonnées, c'est-à-dire où le mariage est hypergamique ou hypogamique (cas nombreux en Asie du sud-est); de moitiés asymétriques; de sociétés où des classes ou gra-

des d'âge se superposent aux lignages ou les remplacent tout simplement (Afrique centrale et Afrique orientale); de la suprématie de certains clubs ou associations (comme chez les Cree). L'autorité appartient alors à ceux qui sont situés au sommet de la hiérarchie; ils peuvent occuper aussi des positions d'autorité dans le système de parenté, mais les deux rôles demeurent distincts.

Les écarts de la troisième espèce pourraient être dits socio-économiques. Leur variété est grande: sociétés faites de sujets libres et d'esclaves; États de conquête où des vainqueurs exploitent des vaincus; organisations de type féodal; grands royaumes, tels l'Égypte et la Mésopotamie, avec stratifications suivant la descendance, la richesse et le rang officiel; enfin sociétés à castes. Les groupes hiérarchisés n'en coopèrent pas moins ensemble: ici le conflit remplace la coopération. Leach (1954) a brillamment décrit ce passage chez les Katchin de Birmanie, où il arrive périodiquement que certains lignages, solidaires avec d'autres dans une organisation *gumlao*, empruntent aux Shan voisins le modèle prestigieux d'une organisation féodale, et s'appuyant sur des esclaves instaurent une domination politique *gumsa*.

Enfin, des écarts peuvent exister entre sociétés. Ils déterminent alors l'apparition d'autorités politiques qui les conscrivent plus fortement que le font les autorités traditionnelles. C'était le rôle, temporaire il est vrai, des chefs de guerre chez les Iroquois et chez les Crow. Ce fut aussi, au siècle dernier, celui du roi zoulou Tchaka, créant à partir d'unités politiques disjointes un grand royaume combattant. Remarquons que dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, l'hostilité n'est pas imposée de l'extérieur, mais provoquée par le chef qui entreprend de constituer une organisation militaire.

Cette classification n'est pas la seule possible, et il est bien évident que plusieurs de ces phénomènes d'écart peuvent jouer en même temps, surtout lorsque les sociétés atteignent certaines dimensions ou un certain développement. Nos sociétés industrielles modernes sont justement caractérisées par une multiplicité de ces écarts, pour des raisons qu'il est inutile de rappeler ici.

D'ailleurs il est préférable que la recherche s'exerce, dans un premier temps, sur des sociétés moins complexes, où se découvrent plus facilement les *positions* et les *liaisons* qui forment les systèmes politiques.

Nous parlons de positions et de liaisons afin de rendre les organisations politiques accessibles à un traitement par la théorie des graphes ou réseaux. Cette théorie est bâtie à partir de points et de lignes, et consiste en un ensemble de théorèmes qui font apparaître des propriétés structurelles souvent cachées à première vue.

Quels sont les individus ou les groupes qui occupent les positions dans un réseau politique? On ne peut pas proposer un critère rigoureux: les groupes pertinents varient d'une société à l'autre, et aussi à l'intérieur d'une même société, quand on passe d'un secteur politique à l'autre. Il faut isoler dans chacun des cas les unités indivisibles, c'est-à-dire celles qui se comportent comme un tout, et qui sont aussi visées comme un tout par les autres unités. Dans un système politique ces unités sont de deux sortes, les gouvernantes et les gouvernées: nous appellerons celles-ci les *sections* politiques et celles-là les *autorités* politiques

On peut distinguer deux niveaux: le macrostructurel et le microstructurel, ou encore le niveau des structures de masse et le niveau des structures fines. Le premier concernerait les relations officielles, déterminées; le second, les relations plus aléatoires. Au niveau microstructurel on se demanderait comment les décisions sont prises; au niveau macrostructurel quelles sont les institutions. Ainsi la position du roi africain, monolithique en macrostructure, devra éclater en un ensemble aléatoire si on veut atteindre la microstructure: il faudra tenir compte de sa mère, de ses frères, des ses femmes, de ses conseillers, dont on sait l'influence qu'ils avaient sur lui dans certains royaumes anciens. Dans cet article nous nous contenterons de demeurer au niveau macrostructurel.

Quant aux liaisons entre positions, nous croyons qu'elles obéissent à une certaine logique et plus précisément qu'elles sont fondamentalement huit, selon que sont marqués ou non trois traits pertinents. Il faudrait tout un autre article pour défendre

cette hypothèse, et nous espérons l'écrire bientôt. Il suffira pour le moment de poser cinq liaisons différentes. Premièrement, l'absence de liaison, ou *distance*, qu'on symbolise en théorie des graphes par deux points non reliés entre eux. Deuxièmement, une liaison de *solidarité*, soit deux points reliés par une ligne pleine. Troisièmement, une liaison d'*hostilité*: une ligne brisée entre deux points. Quatrièmement, une liaison de solidarité avec subordination, ou plus simplement de *régulation*, symbolisée par une ligne pleine orientée. Et cinquièmement, une liaison d'*hostilité* avec subordination, disons liaison de *domination*, qu'on symbolise par une liaison d'*hostilité*, orientée elle aussi. Ces deux dernières liaisons peuvent être unilatérales ou bilatérales: dans ce dernier cas elles ne se confondent pas avec la solidarité ou l'*hostilité*. On a l'habitude en théorie des graphes de faire cette confusion et de ne pas définir les liaisons qu'on utilise. Malgré ces défauts, des sociologues et des mathématiciens de l'Université du Michigan (Harary, Cartwright, Norman, Ross et d'autres) sont déjà parvenus à des résultats intéressants (par exemple, Harary 1959 a et 1959 b).

Pour clarifier les différences entre liaisons nous proposons les définitions générales suivantes. Il y a *solidarité* quand un état positif à une position entraîne un état positif à l'autre, ou quand un état négatif entraîne un autre état négatif. Par contre il y a *hostilité* quand un état positif à un bout de la relation entraîne un état négatif à l'autre bout. Remarquons que cette formulation s'accorde avec ce qu'en théorie des jeux on appelle coopération d'une part, et conflit d'autre part: la lutte pure ne se définit-elle pas par le fait que si Primus a une utilité,

Quant à la *régulation*, elle consisterait à forcer chez l'autre un état positif, et la *domination*, à forcer un état négatif. Les définitions sont données comme si seulement deux états étaient possibles (le positif et le négatif), mais il est bien évident que cette opposition binaire peut être élargie en des sériations probabilistes.

Nos liaisons ainsi définies servent à mieux situer les quatre espèces d'écartes distinguées plus haut.

Disons d'abord que l'organisation de parenté, qui suffit dans certains cas à intégrer une société, consiste en une structure

serrée de liaisons de solidarité, avec plus ou moins de régulation. Il y a écarts *spatiaux*, ou distances, quand certains liens de solidarité manquent ou disparaissent, relâchant ainsi le réseau. Les écarts *hiérarchiques* se traduisent par des liaisons de solidarité qui demeurent, mais moins nombreuses et comportant plus de régulation. Quand se produisent des écarts *socio-économiques*, des liaisons de solidarité font place à des liaisons d'hostilité, la domination pouvant être plus ou moins grande. Enfin, des écarts *sociétaux* signifient qu'entre sociétés, de la distance, de l'hostilité ou de la domination se manifestent.

Les quatre liaisons et la distance (ou absence de liaison) font avec les positions qu'elles joignent ou pas des réseaux sociaux. Mais comment définir sur ces réseaux l'organisation politique? Nous avons bien distingué les sections des autorités, et parmi nos liaisons deux (la régulation et la domination) semblent plus politiques que les autres. Mais ce n'est pas suffisant: un père de famille est une autorité et il exerce de la régulation sur ses enfants, toutefois nous ne dirons pas qu'une famille est une organisation politique. Nous avons même prétendu qu'il y a des sociétés sans organisation politique. Une autorité politique, avons-nous ajouté, n'apparaît qu'en connexion avec certains écarts dans les structures sociales. Il est temps d'aller plus loin et de justifier ces hypothèses en définissant strictement ce qu'est une organisation politique.

Pour ce faire nous emprunterons une démarche analogue à celle de M. Lévi-Strauss (1958: 63-76) quand il définit l'élément de parenté. Quatre positions, nous dit-il, suffisent à définir cet élément, ou plutôt trois relations entre ces positions. Soit un homme et sa femme, le frère de la femme et l'enfant mâle des deux premiers. Les trois types de relations familiales toujours données dans la société humaine y sont présentes: relation de *consanguinité* entre un germain et une germaine (le frère et la sœur), relation *d'alliance* entre le mari et la femme, et relation de *filiation* entre parent et enfant.

"Cette structure élémentaire, dit notre auteur, résultant de relations définies entre quatre termes, est à nos yeux le véritable *atome de parenté*. Il n'y a pas d'existence qui puisse être conçue

ou donnée en deçà des exigences fondamentales de sa structure, et, d'autre part, il est l'unique matériau de construction des systèmes plus complexes. Car il y a des systèmes plus complexes; ou, pour parler plus exactement, tout système de parenté est élaboré à partir de cette structure élémentaire se répétant, ou se développant par intégration de nouveaux éléments" (Lévi-Strauss, 1958: 58-9).

Peut-on définir pareillement un élément où se trouvent les types de relations toujours données dans les structures politiques? Nous le prétendons. Tout comme l'élément de parenté, cet élément politique serait fait de quatre positions et de trois types de relations. On aurait d'abord (au moins) deux sections, avec une relation de *sectionnement* entre elles. Sur ces deux sections on aurait ensuite une autorité, et la relation de l'autorité à chacune des sections pourrait être dite *d'allégeance*. L'ensemble de ces trois positions a été profondément saisi par Nadel (1957: 85-88), dans le dernier ouvrage qu'il ait écrit, quand, montrant comment la relation primordiale entre deux rôles s'élargit d'abord en une triade, pour ensuite prendre place progressivement dans tout tissu social, il remarque qu'il existe pourtant des troisièmes partis consacrés, permanents: "Les détenteurs des rôles de supervision, de contrôle, d'autorité, ceux qui agissent officiellement au nom d'un public, du reste de la société, et qui s'occupent ainsi de la façon dont les rôles et les relations sont accomplies". disons +5, Secundus a inversement une utilité -5?

Mais ces trois positions ne suffisent pas à former l'élément politique. Pour des raisons qui apparaîtront bientôt, il faut poser une autre autorité, en relation avec la première. Cette relation est difficile à nommer, mais nous suggérons de dire: *division*.

Si nous notons les deux sections par S et T, et les deux autorités par A et B, les trois types de relations politiques sont donc:

- 1) sectionnement entre S et T;
- 2) allégeance entre S et A et entre T et A;
- 3) division entre A et B.

Il faut encore une précision pour établir l'élément politique. Celui-ci apparaît, selon nous, seulement si S et T ne sont pas en liaison de solidarité. Ce qui est d'ailleurs une autre façon de dire qu'il y a élément politique quand les deux sections sont véritablement sectionnées. Ce n'est pas le cas quand elles sont liées par de la solidarité, et nous proposons de réunir en une seule unité les sections qui sont toutes solidaires l'une de l'autre. Par exemple, si S et T, T et U, ainsi que S et U sont solidaires, il n'y a qu'une seule section. A condition d'opérer cette réduction, on voit aisément que tout élément composé de deux sections et de deux autorités est politique.

Selon les relations qui existent entre A et B, trois grands types peuvent être distingués:

1) s'il y a distance, hostilité ou domination bilatérale entre A et B, nous dirons que l'organisation politique bâtie autour de A est *indépendante*;

2) s'il y a solidarité ou régulation bilatérale, nous dirons quelle est *interdépendante*;

3) s'il y a régulation ou domination unilatérale, l'organisation politique sera dite *dépendante*.

On pourrait facilement compliquer la typologie en subdivisant ces trois types, et surtout en tenant compte des divers liaisons entre sections.

Plusieurs remarques sont nécessaires pour que l'on nous comprenne bien.

D'abord rappelons qu'il s'agit d'élément et que l'organisation politique définie sur cet élément est la plus simple qui soit. Il n'est pas impossible qu'une société donnée puisse se réduire grossièrement aux positions A, S et T, avec en face de A une autre autorité, B. Pensons à une tribu guerrière, sectionnée en une classe de militaires et une classe d'esclaves, le chef les menant au combat contre une tribu adverse. Ni entre S et T, ni entre A et B, il y a solidarité. L'organisation politique est indépendante et si la tribu adverse dirigée par B est vaincue et dominée, son organisation politique devient dépendante.

Ces sociétés élémentaires ne sont pas sans intérêt, quand on les trouve. Des phénomènes instructifs s'y manifestent plus nettement qu'ailleurs. Ainsi, pour reprendre l'exemple précité, il n'est pas rare qu'en de telles sociétés l'autorité, bien que sortie de la section supérieure, en vienne à s'appuyer contre elle sur les esclaves, phénomène qui rappelle curieusement l'accord entre générations alternées dans les systèmes de parenté et les relations moins cordiales entre générations consécutives.

Les sociétés sont à peu près toujours complexes plutôt qu'élémentaires. Mais, comme les organisations de parenté, les systèmes politiques complexes sont formés par intégration d'éléments. Par exemple, un réseau fait de trois autorités (A, B et C) et de quatre sections (S, T, U et V) comporte théoriquement dix-huit éléments. En effet, si on fait le calcul, on constate qu'il y a six combinaisons possibles par deux de quatre sections, chacune de ces combinaisons pouvant coexister avec chacune des trois combinaisons par deux de trois autorités.

Mais si dans une société complexe certaines liaisons entre sections sont de solidarité, d'autres de domination, d'autres encore de distance, ect., comment d'une part décider s'il y a organisation politique ou non, et d'autre part à quel sous-type appartient l'organisation politique, si elle existe? Le problème ne nous semble pas insoluble, à condition d'envisager des solutions dialectiques. Il serait vain d'en proposer ici dans l'abstrait: elles ne sortiraient que de l'étude approfondie de cas particuliers.

Une autre difficulté s'introduit du fait que des sections à un certain niveau peuvent devenir des autorités à un niveau inférieur. On a la même situation dans une organisation de parenté, quand un fils à un niveau est en même temps père à un autre niveau. Evidemment, si S, tout en étant soumis à A, commande l'allégeance de U et de V, l'organisation politique dont il est la tête sera dite dépendante.

Ces quelques précisions apportées, nous pouvons maintenant faire remarquer qu'une telle construction par intégration d'éléments n'est pas sujette, c'est du moins notre conviction, à une critique courante et qui insiste avec raison sur une difficulté fondamentale des sciences. Nous voulons dire le décalage épisté-

mologique entre macrostructurel et microstructurel. Les économistes s'y butent depuis longtemps et la sociologie n'en est pas exempte. Nous pensons aux efforts de M. Bourricaud (voir son prochain volume: *De l'Autorité*) pour inférer d'une psychosociologie du leadership dans les petits groupes formés en laboratoire une théorie politique qui soit valable au niveau macrostructurel. Avec nos réseaux de positions et de liaisons, nous sommes toujours demeurés dans le macrostructurel, dans l'officiel et le déterminé, par opposition à l'aléatoire. Il faut rappeler à ce propos qu'il est tout à fait erroné de confondre la macrosociologie avec l'étude des grands ensembles sociaux, et la microsociologie avec celle des petits groupes. Une famille peut fort bien donner prise à une étude macrosociologique, si les relations y sont instituées, alors qu'une foule résiste à cette analyse et nécessite un traitement microsociologique. Nous avons indiqué plus haut comment distinguer autour des concepts de décision et d'institution ces deux niveaux épistémologiques dans l'organisation politique, et comment les relations, de déterminées qu'elles sont en macrostructure, deviennent seulement probables en microstructure.

Nous avons fait l'hypothèse que l'organisation politique s'explique par un manque de solidarité entre sections, et secondairement par les liaisons qui existent entre autorités. On remarquera que nous n'avons encore rien dit des liaisons entre autorités et sections. C'est pourtant sur elles qu'on est habituellement tenté de définir la politique.

Dans la logique de notre démarche elles ne sont que conséquences, bien qu'en réalité il y ait connexion fonctionnelle. Cette connexion s'exprime par le fait que la régulation ou la domination, d'autorités à sections, s'intensifie si entre sections il y a distance, hostilité, etc. plutôt que solidarité. La levée de tributs obligatoires est souvent l'indice de cette intensification, phénomène absent dans les petites sociétés solidaires où la subordination entre autorités et sections est bien plus bilatérale qu'unilatérale. Le chef Nambikwara a droit à plusieurs femmes mais il doit être généreux. Dans d'autres sociétés les sections contribuent de la nourriture au chef, mais à condition qu'il orga-

nise des fêtes. Si le chef manque aux obligations réciproques il est remplacé ou se retire de lui-même. On peut dire que de la sécurité individuelle est échangée contre de la sécurité collective attendue de l'autorité (Lévi-Strauss, 1955: 336-37). C'est le groupe considéré comme un tout qui est rétribué: les unités étant toutes solidaires, les signes et les biens circulent librement entre elles. Il n'y a qu'une section politique, et les décisions sont prises à l'unanimité.

Mais si cette solidarité complète n'existe plus, l'autorité doit commander une allégeance plus asymétrique. Une subordination réciproque mènerait à l'anarchie, puisqu'elle ne serait pas une mais multiple. Permettre aux intérêts opposés un trop grand contrôle de l'autorité serait ruiner la société.

Pourtant tout se passe comme si ces sociétés, où des écarts entre sections entraînent des allégeances asymétriques, s'efforçaient de rétablir par complication du système, ou mieux en instituant ou concevant d'autres ordres, une réciprocité perdue. M. Lévi-Strauss a montré que les structures de parenté obéissent à ce principe, et il a pu dire que la théorie de la réciprocité est "aujourd'hui, pour la pensée ethnologique, établie sur une base aussi ferme que la théorie de la gravitation l'est en astronomie" (1958: 179-180). Il a indiqué ailleurs que les faits politiques n'échappent pas à l'exigence de réciprocité et à la théorie qu'on en peut faire (1958: 345-347).

Précisons ce que nous voulons dire. Dans les sociétés où les écarts entre sections sont peu nombreux, un seul ou quelques réseaux, plus ou moins complexes selon les cas, suffisent à intégrer les unités politiques. L'allégeance est le plus souvent symétrique et de nombreuses chaînes cycliques parcourent le système. La réciprocité est assurée sans trop de frais, pourrait-on dire. Par contre, quand de nombreux écarts se manifestent, l'allégeance est corrélativement plus asymétrique, les liaisons sont transitives (si S est subordonné à T et que T l'est à A, S l'est aussi à A) et les chaînes cycliques à peu près inexistantes. Pour que soit rétablie la réciprocité, que nous posons comme exigence fonctionnelle du système, diverses solutions sont possibles, que nous signalerons bientôt, mais qui consistent toutes, du point de vue formel où nous nous situons, à rendre symé-

triques des liaisons asymétriques et cycliques des chaînes non-cycliques. Ce qui suppose, nous l'avons dit, une complication des réseaux, réelle et idéale.

Donc, suivant les écarts entre sections, les systèmes politiques sont simples ou compliqués. Dans les premiers la subordination est limitée et les liaisons entre deux positions données ne varient guère. Dans les seconds la charge de subordination est lourde et les liaisons entre deux positions sont très diverses.

Cette formulation évoque certaines lois statistiques du "moindre effort", découvertes par Zipf et raffinées ensuite par d'autres auteurs. Le linguiste Guiraud (1959: 80), par exemple, a montré qu'une telle loi était à l'œuvre dans le discours. Les mots les plus longs contiennent généralement plus d'information, sont moins probables, mais l'énergie nécessaire à leur phonation est aussi plus grande. Si nous utilisons plus fréquemment ces mots, l'information augmente, mais le coût aussi; et si nous utilisons plus fréquemment les mots les plus courts, nous obtenons un texte moins coûteux, mais aussi moins original. La solution adoptée sera donc la plus économique possible, c'est-à-dire celle où l'information moyenne par phonème est maxima.

Subordination et effort d'une part, diversité et information d'autre part, ne sont pas sans analogie, mais il faut reconnaître que nous sommes encore loin de telles lois sur les systèmes politiques. Plus exactement, disons que ce sera impossible tant que nous n'aurons pas découvert, dans notre domaine, l'équivalent du phonème, soit le plus petit élément distinctif dans ce qui passe d'un acteur politique à l'autre.

Sans pousser plus loin une analyse qui exigerait l'étude de sociétés particulières, leur représentation sous forme de réseaux et des calculs sur ces réseaux, nous voudrions maintenant signaler quelques types de solutions propres à sauvegarder ou à rétablir la réciprocité dans un système politique. Nous ferons une grande division entre les solutions *synchroniques* et les solutions *diachroniques*.

Il y a d'abord, parmi les solutions synchroniques, la coexistence concurrente de deux organisations politiques ou plus.

On pense aux organisations judiciaires qui s'établissent en face des organisations gouvernementales. Les autorités peuvent être les mêmes, mais les normes sont différentes. Ainsi, au royaume d'Ankole, en Ouganda, où les Bahima dominaient des Bairu vaincus, le roi, lui-même Bahima, qui dirigeait une organisation gouvernementale permettant l'exploitation des Bairu, n'en prenait pas moins leur défense, au tribunal, si des chefs Bahima s'étaient montrés trop entreprenants (Oberg, 1940). Ces structures concurrentes apparaissent aussi quand existent entre groupes des écarts hiérarchiques. M. Lévi-Strauss (1958: 147-180) les a isolés et analysés dans certaines organisations dualistes où elles atteignent une grande complexité. Enfin la concurrence peut se produire à l'intérieur d'un seul réseau. Chez les Barotse un conseiller représente le peuple auprès du roi, et on le nomme "une autre espèce de roi". Mais une fois en position d'autorité, il devient à son tour représentant de l'Etat et ennemi du peuple. On place donc auprès de lui un député qui puisse appuyer le peuple, et ainsi de suite (Gluckman, 1955: 41).

D'autres sociétés ont institué une concurrence beaucoup plus tranchée. Les patientes recherches de M. Dumézil (1948) ont montré que deux représentations de la souveraineté courent le monde indo-européen: souveraineté du magicien et souveraineté du juriste. "Mitra est le souverain sous son aspect raisonnant, clair, réglé, calme, bienveillant, sacerdotal; Varuna est le souverain sous son aspect assaillant, sombre, inspiré, violent, terrible, guerrier" (p. 85). L'un est pour une équivalence excessive entre les hommes, l'autre pour une prévalence tout aussi excessive. Ce dualisme politique déborde d'ailleurs le monde indo-européen: il est fréquent de trouver chez les Indiens d'Amérique et les Noirs d'Afrique une division entre chef civil et chef militaire, ou encore entre chef séculier et chef religieux.

Enfin, certaines solutions sont plus idéales. Dans un article tout récent, que j'ai déjà utilisé depuis le début, l'anthropologue américain LeVine (1960) a montré que des sociétés que ne suffisent plus à organiser les relations de parenté, continuent pourtant de voir comme telles les relations entre leurs groupes. En Afrique orientale, des classes d'âge s'appellent entre elles "père" et "fils", ou encore "grand-père" et "petit-fils". Les

Iroquois voyaient leur confédération de tribus comme la "longue maison", sur le modèle des habitations qui contenaient leurs groupes matrilineaires. Des organisations religieuses viennent aussi en concurrence avec les organisations politiques. A Ankole, un dieu-tambour, plus grand que le roi, était censé considérer Bahima et Bairu comme des égaux. En Mésopotamie le roi n'était que le gérant de l'Assemblée des dieux, qui pouvait toujours confier à un autre la royauté. Ailleurs les ancêtres jouent ce rôle. Dans nos sociétés modernes des idéologies ont remplacé les mythes religieux, mais leur fonction est la même. Il s'agit de modèles conçus, propres à résoudre les contradictions dans les structures sociales et à achever celles-ci. Nous avons suggéré que dans le domaine politique ces contradictions tenaient à une réciprocité perdue qu'il faut à tout prix rétablir.

Si, en synchronie, la solution au déséquilibre fondamental dans les structures politiques est cherchée dans la *concurrence* des organisations, elle l'est, en diachronie, dans leur *alternance*. Cette alternance peut d'abord être prévue, attendue, comme dans la Chine antique, cas, il est vrai, assez exceptionnel. Autre empereur, autre code, les choses sont nommées autrement, et surtout l'"allure" du règne change: le précédent empereur avait régné par l'eau, l'actuel règnera par le feu. Jamais l'alternance, fondée sur la grande idée du *yin-yang*, n'a été mieux organisée. Généralement, lorsque l'alternance se réalise, bien loin d'être prévue dans la doctrine politique d'une société, elle s'exerce contre cette doctrine. C'est le cas chez les Katchin, quand les organisations *gumlao* et *gumsa* se succèdent l'une à l'autre.

Une autre espèce d'alternance, plus ou moins incluse dans la précédente, est celle entre règne et interrègne. Entre deux règnes toute organisation politique disparaît, on peut s'entre-tuer, se voler, etc. C'est ce qui se produisait souvent en Chine, tant que le Ciel n'avait pas montré par des signes sûrs qu'il confiait le Mandat à un nouvel empereur. Des faits semblables se retrouvent en Afrique: une fois le roi défunt, parfois par mise à mort au premier signe de faiblesse, c'est l'anarchie qui règne. A Ankole, les fils du roi combattent entre eux jusqu'à ce qu'un seul survive. C'est le chaos dans le pays, où du bétail est volé, des comptes personnels réglés, chacun ne pouvant s'appuyer que

sur ses parents. Ces périodes d'interrègne, quasi instituées, font penser à certaines situations actuelles, dont les significations africaines ne sont sans doute pas celles que nous supposons. D'autre part, il serait instructif de considérer nos propres campagnes électorales comme des temps d'interrègne, dont l'alternance avec les règnes constituerait un rythme obligé.

Une dernière catégorie de solutions réside dans l'inversion temporaire de certaines liaisons de subordination. Ces phénomènes d'inversion, qui débordent largement le domaine politique, sont parmi les plus intéressants qui soient. Ils se manifestent parfois dans les armées, où pour un jour les soldats sont servis par les officiers. Ils sont prévus dans certaines organisations politiques: chez les Ashanti du Ghana, il est prescrit durant le rite de l'Apo que les chefs entendent les moqueries, reproches et imprécations de leurs sujets. Ailleurs ce rôle est dévolu à des bouffons cérémoniels. On peut donner des phénomènes de décharge une interprétation psychanalytique, mais avant d'être vécus comme tels par les individus leurs conditions sont inscrites dans les structures politiques.

Telle serait l'ébauche d'un cadre d'hypothèses propres à mieux saisir les faits d'organisation politique. Ses principales idées directrices sont celles d'écart entre groupes, de positions et de liaisons à partir desquelles on peut constituer l'élément puis le système politique d'une société, enfin celle d'une exigence fonctionnelle de réciprocité qui fonde la concurrence ou l'alternance des organisations politiques. Certaines constructions, en particulier celle de l'élément politique, pourront paraître audacieuses aux anthropologues et encore plus aux spécialistes de la science politique. Pourtant cette audace théorique nous la devons en partie, à un auteur aussi prudent que Lowie (1948: 337), qui a écrit: "As Thurnwald remarks, political systems are each unique; yet they reveal certain common features, because, politically, human beings tend to behave more or less alike in similar situations. Accordingly, this phase of culture probably offers more definitely authenticated examples of parallelism than any other".

Il n'est pas sûr qu'anthropologues et spécialistes de la science politique soient prêts à accepter le langage que nous

proposons. Ce langage n'est pas pratiqué par la majorité des premiers et encore moins par celle des seconds. Il se situe, nous l'accordons, à un niveau d'abstraction assez élevé. Mais qu'une rencontre se produise à un niveau inférieur, proche du sens commun et des idées reçues, nous semble désespéré, pour la bonne raison que les théories à ce niveau (les anthropologues le savent bien) ne valent que pour un seul type de société, les nôtres. Contre leurs tenants nous redisons avec Hubert et Mauss (1909: XL): "Ils vont droit aux similitudes et ne cherchent partout que de l'humain, du commun, en un mot du banal. Nous nous arrêtons, au contraire, par méthode, aux différences caractéristiques des milieux spéciaux: c'est à travers ces caractéristiques que nous espérons entrevoir des lois".

**Faculté des Sciences Sociales,  
Université Laval.**

#### BIBLIOGRAPHIE

- DUMEZIL, GEORGES, *Mitra-Varuna*, Gallimard, Paris (1948).
- FORTES, Meyer, et EVANS-PRITCHARD, E.E. (ed.), *African Political Systems*, Oxford University Press, Londres (1940).
- GLUCKMAN, Max, *Custom and Conflict in Africa*, Basil Blackwell, Oxford (1955).
- GUIRAUD, Pierre, *Problèmes et méthodes de la statistique linguistique*, D. Reidel, Dordrecht (1959).
- HARARY, Frank, "Status and Contrastatus", in *Sociometry*, vol. 22, pp. 23-43, (1959 a).
- "On the Measurement of Structural Balance" in *Behavioral Science*, vol. 4, pp. 316-323 (1959 b).
- HUBERT, H. et MAUSS, M., *Mélanges d'histoire des religions*, Alcan, Paris (1909).
- LEACH, E.R., *Political Systems of Highland Burma*, Bell & Sons, Londres (1954).
- LEVINE, Robert A., "The role of the Family in Authority Systems", in *Behavioral Science*, vol. 5, pp. 291-296 (1960).

- LÉVI-STRAUSS, Claude, *Tristes Tropiques*, Plon, Paris (1955).
- *Anthropologie Structurale*, Plon, Paris (1958).
- LOWIE, Robert H., *Social Organization*, Rinehart and Co., New York, (1948).
- MANDELBAUM, David G., "Social Groupings", in SHAPIRO, Harry, L., *Man, Culture and Society*, Oxford University Press, New York (1956).
- MIDDLETON, John, et TAIT, David (ed.), *Tribes Without Rulers*, Routledge and Kegan, Paul, Londres (1958).
- NADEL, S.F., *The Theory of Social Structure*, Cohen and West, Londres, (1957).
- OBERG, Karl, "The Kingdom of Ankole in Uganda", in FORTES et EVANS-PRITCHARD (1940).
- POSPISIL, Leopold, "Kapauku Papuan Political Structure", in RAY, V.F. (ed.), *Systems of Political Control and Bureaucracy in Human Societies*, American Ethnological Society (1958).
- RADCLIFFE-BROWN, A.R., "Preface", in FORTES et EVANS-PRITCHARD, (1940).